

PROJET ÉDUCATIF

A partir de 2017



COMMUNE DE SAINTE MARIE DE RE

Mairie de SAINTE-MARIE DE RÉ
32 Rue de la République
17740 SAINTE-MARIE DE RÉ
<http://sainte-marie-de-re.fr>
info@saintemariedere.fr

05.46.30.21.24



I DEFINITION DU TERRITOIRE

La commune de STE-MARIE DE RE compte 3328 habitants.

Elle dispose :

- d'une école élémentaire de 6 classes (environ 150 à 160 élèves).
- d'une école maternelle de 4 classes (environ 70 à 75 élèves).

Les écoles forment le groupe scolaire LOUIS GAUCHER et sont situées géographiquement au centre de la commune, rue de la Ferlandière qui regroupe le pôle jeunesse et sport ainsi que la crèche.



1) Structures et accueils des enfants sur les temps extra-scolaires et péri-scolaires :

- Un accueil de loisirs (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) déclaré auprès de la Direction de la Cohésion Sociale depuis septembre 2003 dont le numéro de récépissé est le 0170099CL000112.

Cet accueil assure :

- L'accueil périscolaire de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- L'accueil extra-scolaire de 7h45 à 18h45 les mercredis, petites vacances (1 semaine à la Toussaint, 1 semaine en février, 2 semaines en avril, et 6 semaines l'été)
- Un accueil des pré-adolescents plusieurs samedis après-midi par an ainsi que pour quelques soirées encadrées.
- Un service de restauration titulaire du label « Territoire BIO engagé ». Préparation des repas en cuisine.
- La Médiathèque de la Pléiade
- Des associations sportives et artistiques accueillant les enfants les mercredis, samedis, et le soir après l'école.

Les principales disciplines sportives représentées sur notre commune sont :

- le basket

- la danse

- l'escrime

- la danse classique
- le tennis
- la danse contemporaine
- le tennis de table
- le football
- le viet vo dao

En fonction des infrastructures de notre territoire, les enfants de Sainte-Marie participent également sur les communes avoisinantes à d'autres activités telles que :

- la piscine
- la gymnastique
- le volley-ball
- le rugby
- le judo
- l'ultimate
- le Hand-ball
- le badminton

- **Des structures sportives**

- le gymnase
- le city stade
- le skate Park
- le tennis
- le stade de foot

2) Les référents municipaux : élus et agents au service de la jeunesse

Les élus municipaux :

Madame Gisèle VERGNON, Maire.

Madame Noëlle RAYNEAU, 4^e Adjointe : Événementiel / Culture / Fêtes et Cérémonies officielles / Vie Associative / Enfance et jeunesse

Madame Christelle ETIENNE, Conseillère déléguée aux Affaires scolaires

Les agents municipaux :

Madame Cécile BARNEAUD, directrice Générale des Services.

Madame Julie BAUDRAN, directrice de la Médiathèque la Pléiade

Madame Véronique BONNAUD, directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs l'Awalé (0170099CL000112).

Madame Jacqueline MARY-DEMION, directrice adjointe à l'Accueil Collectif de Mineurs.

Monsieur Yannick LEFEVRE, adjoint technique à la restauration scolaire.

3) Articulation avec les dispositifs existants

- Le Projet Éducatif Local (signé par la Communauté de Communes)
La communauté de communes de l'Île de Ré est signataire d'un PROJET EDUCATIF LOCAL.

- Les élus et les agents responsables du PROJET EDUCATIF s'engagent pour faire remonter auprès du coordinateur du PEL les informations qui pourraient permettre de faciliter la cohérence des deux projets.
- Le contrat Enfance Jeunesse
- Le PEDT (signé par la Communauté de Communes)

La communauté de communes de l'Île de Ré est signataire d'un PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL.

II PLANNING D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u> VENDREDI</u>	<u>SAMEDI</u>
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (1) 7h30-8h30 ACCUEIL PERISCOLAIRE <i>Temps déclaré à la Direction de La Cohésion Sociale - Accueil Collectif de Mineurs</i>		ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (1) 7h45-18h45 ACCUEIL extra -scolaire <i>Temps déclaré à la Direction de La Cohésion Sociale Accueil Collectif de Mineurs</i>	ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (1) 7h30-8h30 ACCUEIL PERISCOLAIRE <i>Temps</i> <i>déclaré à la Direction de La Cohésion Sociale - Accueil Collectif de Mineurs</i>		
8H30-12H Enseignement 3h30	8H30-12H Enseignement 3h30		8H30-12H Enseignement 3h30	8H30-12H Enseignement 3h30	
12h-13h45 Restauration scolaire Pause Méridienne 1h45			12h-13h45 Restauration scolaire Pause Méridienne 1h45		
13h45-16H15 Enseignement 2h30	13h45-16H15 Enseignement 2h30		13h45-16H15 Enseignement 2h30	13h45-16H15 Enseignement 2h30	ACCUEIL DES PRE-ADOLESCENTS (1) (2 samedis/mois) 14h-17h00
16h15-16h30 Garderie municipale gratuite (2) (départs échelonnés)	16h15-16h30 Garderie municipale gratuite (2) (départs échelonnés)		16h15-16h30 Garderie municipale gratuite (2) (départs échelonnés)	16h15-16h30 Garderie municipale gratuite (2) (départs échelonnés)	
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (1) 16H30-18H45 ACCUEIL PERISCOLAIRE <i>Temps déclaré à la Direction de La Cohésion Sociale Accueil Collectif de Mineurs</i>			ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (1) 16H30-18H45 ACCUEIL PERISCOLAIRE <i>Temps déclaré à la Direction de La Cohésion Sociale Accueil Collectif de Mineurs</i>		

MEDIATHEQUE
FERME

MEDIATHEQUE
15H-18H

MEDIATHEQUE
10H-12H
15H-18H

MEDIATHEQUE
FERME

MEDIATHEQUE
10H-12H
15H-19H

MEDIATHEQUE
10H-13H
14H-17H

(1) **L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS** aussi appelé centre aéré puis centre de loisirs puis accueil de loisirs sans hébergement. Cet accueil municipal fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction de la Cohésion Sociale et est en partie financé par la CAF.

(2) **La garderie municipale** est un temps d'accueil organisé par la collectivité et ne fait l'objet d'aucune déclaration.

III LES FONDEMENTS

1) Introduction

L'élaboration du projet éducatif est un enjeu important dans la structuration des services de la commune. C'est une démarche collaborative qui relève d'une volonté politique.

Il permet :

- De définir les besoins du territoire.
- De définir les enjeux éducatifs dans notre commune.
- De permettre aux acteurs de se reconnaître dans une politique globale et de mettre du sens dans nos actions éducatives auprès des enfants et des jeunes de la commune.

2) À l'échelle communale

Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village. C'est à travers ce principe que notre collectivité inscrit sa démarche éducative avec une volonté d'intégrer de nombreux acteurs pour permettre leur construction individuelle et leur intégration dans la vie sociale.

Chacun de par son rôle, parents, enseignants, élus, éducatifs sportifs, animateurs, intervenants associatifs inter-agit dans le développement de l'enfant, dans son savoir être et dans son savoir-faire.

Ainsi, la commune veillera à :

- Favoriser le dialogue entre professionnels et parents.

- Mettre en place des temps de concertation inter-acteurs.
- Favoriser la mise en place de projets concertés et partagés.

3) À l'échelle inter-communale

Au-delà d'être une commune, Sainte-Marie de Ré s'inscrit avant tout sur un territoire insulaire dont la volonté intercommunale est affirmée.

Signataire d'un PEL et d'un PEDT, chaque commune participe activement à l'élaboration de valeurs éducatives partagées.

4) Une démarche participative au service du projet

A l'issue de l'expérience menée par la collectivité dès 2013 avec la réforme des rythmes scolaires, l'équipe municipale, les agents des différents services, les associations et l'école ont travaillé conjointement à la bonne mise en place d'actions en faveur de l'épanouissement de l'enfant.

Pour cela des temps de concertation ont été proposés par la collectivité. Plus d'une dizaine de réunions participatives ont eu lieu depuis 2013.

De plus, des questionnaires et enquêtes auprès des associations, des enfants et des familles ont participé à l'élaboration et à l'évaluation des actions menées.

Ces réunions et questionnaires ont permis de s'accorder autour de valeurs communes à partir desquelles des objectifs éducatif ont été identifiés.

IV VALEURS ET INTENTIONS EDUCATIVES

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS À SAINTE-MARIE DE RÉ

Les objectifs éducatifs ont été élaborés en concertation avec :

- Des élus municipaux
- L'équipe d'animation
- Les directrices d'école et enseignants
- Des représentants des parents d'élèves
- Des associations

1 ENTRAIDE / SOLIDARITE / CIVISME

Il est assez régulièrement rapporté des épisodes de comportements inadaptés de la part de certains enfants qui présentent des difficultés pour canaliser leur énergie.

Il est souhaité qu'une certaine attention soit portée sur les notions de « vivre ensemble et d'entraide ».

La collaboration doit être mise au cœur des projets afin de permettre aux enfants de :

- Se respecter.
- D'accepter la différence,
- De mieux communiquer.

Les activités proposées devront permettre de mettre en évidence :

- L'Entraide et la solidarité
- L'intergénérationnel
- Le vivre ensemble
- Le respect des uns et des autres sur les différences
- L'écocitoyenneté
- L'égalité
- Le Civisme
- L'écoute
- La tolérance
- Apprendre la mixité
- Ouverture vers le monde extérieur

2 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉPANOUISSEMENT EN PLEINE NATURE

Favoriser des actions permettant à l'enfant de se (re)connecter avec la nature.

Notre village est situé sur un territoire naturel riche en diversités. Ses habitants doivent être sensibilisés à sa reconnaissance et à son respect.

Dès le plus jeune âge, l'enfant peut bénéficier de nombreuses animations lui permettant de découvrir le milieu naturel de son lieu d'habitation.

Aussi la commune de SAINTE-MARIE DE RÉ est elle engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable. L'éducation à l'environnement ne doit pas se traduire uniquement par l'enseignement mais également par l'action et la pratique.

Les animateurs et agents de la collectivité veilleront donc à développer des outils utiles à la pratique du respect de l'environnement.

3 AUTONOMIE DE L'ENFANT

Rendre l'enfant autonome c'est l'aider à grandir, à s'accomplir, à s'affirmer, à avoir des idées, à les exprimer et à les défendre. C'est favoriser la prise de décision et la liberté de choix.

Accompagner l'enfant à être autonome, c'est l'amener à se construire en apprenant à prendre des responsabilités.

L'animateur doit accompagner les enfants à comprendre le sens des règles et à les respecter.

La maîtrise des règles permettra à l'enfant de se sentir en sécurité et lui permettra de développer son autonomie personnel et au sein du groupe.

4 LA CREATIVITE

Chacun peut développer sa créativité en la pratiquant , l'enrichissant, en la stimulant. Elle nous permet d'aborder des problèmes nouveaux et d'imaginer de multiples solutions pour y faire face.

Développer la créativité chez l'enfant, c'est lui transmettre des compétences pour l'aider à devenir un adulte libre intellectuellement, autonome et responsable.

Accompagner la créativité en favorisant :

Le respect de la personnalité, la reconnaissance des différences, l'évaluation des risques, l'écoute de son intuition, la sensibilité à l'humour, la curiosité, le désir de construire...

5 LE TEMPS LIBRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

L'emploi du temps des enfants est souvent et de plus en plus chargé, voir pour certains surchargé entre l'école, la garderie périscolaire, les activités sportives, musicales ou culturelle et les prises en charge médicales. C'est dans ce contexte qu'une certaine fatigue physiologique et intellectuelle peut survenir.

Que devient alors la place du temps libre ?

Quand l'enfant a-t-il le temps de rêver, imaginer, créer ?

Quand l'enfant peut-il se reposer ?

Le temps libre est un temps où :

- L'enfant est encadré par une équipe veillant à sa sécurité et à répondre à ses attentes
- L'enfant peut jouer seul ou en groupe
- L'enfant peut décider de ne rien faire
- L'enfant peut créer, imaginer
- L'enfant peut se reposer

6 IMPLIQUER LES PARENTS DANS VIE PERI ET EXTRA SCOLAIRE DE LEURS ENFANTS

Afin de garantir un maximum de chance d'atteindre les objectifs éducatifs, il semble important de partager, échanger avec les premiers éducateurs des enfants que sont les parents. Dans une commune comme celle de Sainte-Marie de Ré, où de nombreuses familles viennent s'installer chaque année, il est primordial de mettre en lien les acteurs et les familles.

Que peuvent apporter les différentes structures aux enfants ? Quels sont les besoins des enfants ? Quelles sont les attentes de leurs parents ? L'échange entre tous permet de mieux se connaître et de construire ensemble pour les enfants.

V STRUCTURES D'ACCUEIL

ACM : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE : Avant et après l'école

1) PUBLIC CONCERNE/GROUPE

Peuvent être accueillis à l'accueil périscolaire les enfants de l'école primaire et maternelle de SAINTE MARIE DE RE.

La capacité d'accueil est de 60 enfants.

2) LES JOURS ET LES HEURES

L'accueil se fait les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le matin de 7h30 à 8h30

Et le soir de 16h30 à 18H45

3) ACTIVITES

Des activités seront proposées par l'équipe d'animation :

- atelier théâtre
- jeux libres
- grands jeux
- jeux sportifs

Les devoirs seront assurés deux fois par semaine afin de favoriser l'allègement de la journée de l'enfant. Toutefois, cet accompagnement ne se substitue pas à l'aide et au contrôle des parents. Il n'est pas garanti que tout le travail demandé aux enfants par l'enseignement soit systématiquement effectué dans le temps imparti de l'aide aux devoirs. Aussi les devoirs seront faits en priorité pour les plus grands et en fonction du temps, les enfants des autres classes seront également pris en charge.

Chaque activité sera choisie en fonction des objectifs fixés.

4) ENCADREMENT

- Une directrice s'assurera de la bonne interaction entre les interlocuteurs et les animateurs. Elle dispose d'un Brevet d'État d'Animateur et de l'Éducation Populaire, d'un Brevet d'Aptitude aux fonctions de Direction et d'un BAFA.
- L'encadrement respectera les quotas d'encadrement de la direction de la Cohésion Sociale.
- Les diplômes des animateurs et intervenants seront demandés.
- La Direction de la Cohésion Sociale fixe 50% de titulaires BAFA (ou diplômes donnant une équivalence), 30% maximum de stagiaire BAFA, 20% maximum de non qualifié.

ACM : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE : Mercredi et Vacances

1) PUBLIC CONCERNE/GROUPE

Peuvent être accueillis à l'accueil extra-scolaire les enfants de l'école primaire et maternelle et les enfants résidant sur la commune de SAINTE-MARIE DE RE. Seront prioritaires les enfants dont les deux parents travaillent.

La capacité d'accueil est de 48 pour les mercredis et petites vacances et de 60 enfants pour les vacances d'été.

2) LES JOURS ET LES HEURES

L'accueil se fait :

- **Les mercredis** de 7h45 à 18h45 (Repas et goûter)

Avec la possibilité de prendre le repas ou non et d'inscrire l'enfant à la demi-journée.

Les activités du mercredi sont ouvertes aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire ou résidant à Sainte-Marie de Ré.

L'effectif est limité à 48 enfants.

- **Les vacances scolaires** 7h45 à 18h45 (Repas et goûter)

Avec la possibilité de prendre le repas ou non et d'inscrire l'enfant à la demi-journée.

Les activités des vacances sont ouvertes aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire ou résidant à Sainte-Marie de-Ré.

L'effectif est limité à 48 enfants pour les petites vacances et à 60 pour les grandes vacances.

Les périodes d'ouverture du centre pour les vacances scolaires sont fixées par le règlement intérieur.

Pendant les vacances scolaires pourront être organisés des séjours et séjours courts afin de renforcer les objectifs pédagogiques.

3) ACTIVITES

Un planning des activités sera affiché à l'accueil collectif

Des activités seront proposées par l'équipe d'animation :

- Activités manuelles
- Interventions spécifiques
- Jeux libres
- Grands jeux
- Sorties
- Jeux sportifs
- Jeux inter-générationnels...

Chaque activité sera choisie en fonction des objectifs fixés.

L'accueil collectif se verra aussi organiser des séjours. Ces camps seront destinés dans un premier temps aux familles les plus nécessiteuses.

Les parents devront respecter les temps d'animation selon le programme fixé et ne pourront interrompre des activités en cours.

4) ENCADREMENT

- Une directrice s'assurera de la bonne interaction entre les interlocuteurs et les animateurs. Elle dispose d'un Brevet d'État d'Animateur et de l'Éducation Populaire, d'un Brevet d'Aptitude aux fonctions de Direction et d'un BAFA.
- L'encadrement respectera les quotas d'encadrement de la direction de la Cohésion Sociale.
- Les diplômes des animateurs et intervenants seront demandés.
- La Direction de la Cohésion Sociale fixe 50% de titulaires BAFA (ou diplômes donnant une équivalence), 30% maximum de stagiaire BAFA, 20% maximum de non qualifié.

ACM : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

L'ACCUEIL des PRE-ADOLESCENTS

1) DÉFINITION

Soucieuse d'accompagner l'enfant dans son développement, la commune souhaite poursuivre son rôle auprès des Pré-adolescents de 9 à 12 ans.

Ce ne sont plus des enfants mais pas encore des adolescents. Et ce changement n'est pas facile à gérer ni pour eux et ni pour leurs parents.

Maintenir le dialogue, être disponible, encourager le jeune à s'épanouir et à créer sera le fil conducteur de l'animateur prenant en charge ce groupe. Par la mise en place de temps d'accueil proche de leur domicile, l'animateur s'assurera de travailler dans la continuité du projet éducatif, de répondre aux attentes des jeunes afin de l'accompagner à grandir et à se diriger par la suite vers les locaux jeunes.

L'animateur travaillera également à partager des actions sur des projets menés à l'échelle intercommunale.

2) LES JOURS ET LES HEURES

- 1 samedi après-midi sur 2 pendant la période scolaire
- Un mercredi après-midi par mois en collaboration avec la communauté de communes et les autres accueils collectifs
- Une soirée par trimestre
- Au minimum un séjour ou séjour court avec la CDC

3) ACTIVITES

Un planning des activités qui seront proposées par l'équipe d'animation sera affiché à l'accueil collectif :

- Activités manuelles
- Interventions spécifiques
- Jeux libres
- Grands jeux
- Sorties
- Jeux sportifs
- Jeux inter-générationnels

Chaque activité sera choisie en fonction des objectifs fixés.

Les parents devront respectés les temps d'animation selon le programme fixé et ne pourront interrompre des activités en cours.

4) ENCADREMENT

La direction et l'animation seront assurées par une seule personne disposant d'un BPJEPS.

Elle pourra être accompagné par un animateur.

Le nombre d'enfants accueilli les samedis après-midi sera limité à 12 pour un animateur. Les quotas d'encadrement seront respectés (selon les activités et le nombre de places disponibles).

LES AUTRES TEMPS

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis sera organisée de 16h15 à 16h30 une garderie municipale. Des temps d'animation en direction des familles seront également menés en soirée ou en journée afin de favoriser la rencontre entre familles et valoriser le rôle éducatif des parents.

MEDIATHEQUE

1) DEFINITION

La municipalité souhaite offrir un service public de qualité, accessible et ouvert à tous, générateur de lien social.

La Médiathèque se veut un espace d'échanges et de rencontres où la culture, l'information et la connaissance peuvent être partagées dans un esprit de découverte et d'ouverture sur le monde.

Des animations gratuites et accessibles à tous sont organisées tout au long de l'année.

La Médiathèque de la Pléiade s'étend sur 400 m², répartis sur 2 niveaux et 5 secteurs :

- Enfance / Petite-enfance
- Jeunesse / Adolescence
- Adulte
- CD / DVD
- Multimédia

2) LES JOURS ET LES HEURES

De septembre à juin :

Mardi : 15h-18h

Mercredi 10h-12h et 15h-18h

Vendredi 10h-12h et 15h-19h

Samedi 10h-13h et 14h-17

De juillet et août :

Mardi : 10h-13h et 16h-20h

Mercredi 10h-13h et 16h-20h

Vendredi 10h-13h et 16h-20h

Samedi 10h-13h et 14h-16h

3) ACTIVITES

- Prêt de livres est l'activité première de la médiathèque
- Service de ludothèque

- Animations diverses :
 - heures du conte
 - conférences
 - expositions
 - concours d'écriture
 - animation famille en partenariat avec le centre de loisirs
 - accueil des classes
 - théâtres...
- Un espace multimédia : mise à disposition d'ordinateur pour consulter internet, utiliser les outils bureautiques, jouer en ligne ou encore imprimer. L'espace multimédia propose également des cours d'informatique.
- Espace jeux vidéo

4) ENCADREMENT

- Une directrice
- Une équipe de 3 personnes

RESTAURATION SCOLAIRE

1) DEFINITION

Un service de restauration scolaire est proposé aux enfants de l'école, ainsi qu'aux enfants du centre de loisirs.

Repas préparé en liaison directe par des cuisiniers et à 80% bio.
Le temps de repas se fait en 2 services.

2) LES JOURS ET LES HEURES

Un service de restauration scolaire est proposé aux enfants de l'école tous les jours de 12h à 13h35, ainsi qu'aux enfants fréquentant le centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

3) ENCADREMENT

Le service est assuré par une équipe de 3 agents en salle et 4 en cuisine.
La surveillance de la cour des enfants se fait par une équipe d'animateurs du centre de loisirs titulaires du BAFA.

4) ACTIVITES

- Partenariat avec le centre de loisirs sur de ponctuels événements FAMILLE
- Participation à la semaine du goût
- Repas de Noël

- Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- Règle du vivre ensemble

VI EVALUATION

Une démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action, dans le but de la faire évoluer pour améliorer sa pertinence et son efficacité.

Le Projet Éducatif se déclinera en action dans le Projet Pédagogique avec des critères évaluables et quantifiables.

1) L'ÉVALUATION CONSISTE À S'INTERROGER SUR :

- La pertinence de cette action
- Les objectifs sont adaptés et atteints
- L'efficacité de l'action
- Les difficultés rencontrées
- Les solutions choisies
- Les moyens engagés sont à la hauteur des effets obtenus (humains, matériels, temporels)
- La cohérence de l'action
- Les intentions éducatives traduisent les objectifs fixés et les actions mises en œuvre dans le projet pédagogique

2) COMMENT ?

La méthode proposée s'appuie sur la participation des différents acteurs.

L'objectif est de proposer à partir de divers axes d'évaluation plusieurs outils qui permettront de collecter les perceptions des acteurs.

- Bilan quantitatif
- Des enquêtes qualitatives
- Observations de terrain
- Réunion inter-acteurs (animateurs, enseignants, structures municipales, élus)

3) AJUSTEMENTS

A l'issue de l'évaluation, une même démarche participative permettra de définir les axes d'amélioration à apporter.

